



**Article 1 :**

Est désigné comme le bénéficiaire :

Est désigné comme le sponsor :

Ce contrat est établi entre d'une part le bénéficiaire et d'autre part le sponsor.

**Article 2 :**

Le parrainé s'engage par le présent contrat à promouvoir l'enseigne du sponsor, auprès du public de manière précisée dans l'article 4, et ce pour une durée de 1 an.

**Article 3 :**

Le présent contrat est prévu sur la base d'un partenariat financier à la hauteur de ..... (écrire en lettres) apporté par le sponsor.

**Article 4 :**

Le parrainé s'engage à mettre des encarts publicitaires aux couleurs du partenaire sur la Renault 4L. Le sponsor devient ainsi un partenaire officiel d'un équipage du 4L Trophy.

**Article 5 :**

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties de l'une des obligations énoncées dans le présent contrat, celui-ci sera résilié de plein droit huit jours après mise en demeure restée infructueuse.

Fait à le en deux exemplaires originaux.

Le parrainé Le sponsor

Pour l'association Pour.....

NOM

M..... M.....

Lu et approuvé Lu et approuvé

*Association Loi 1901 enregistrée sous le N° W863000386 à la préfecture de la Vienne Catégorie juridique : 9220  
Association déclarée - [www.trophy.ensma.fr](http://www.trophy.ensma.fr) - [adresse@mail.fr](mailto:adresse@mail.fr)*

**Association ENSMA Trophy**  
1 avenue Clément Ader  
Téléport 2 86360 Chasseneuil-du-Poitou